

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0859**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Rue des Tables Claudiennes - Parc de stationnement - Autorisation de signer les marchés de travaux

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0859**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Rue des Tables Claudiennes - Parc de stationnement - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2002-0837 en date du 4 novembre 2002, le conseil de Communauté a décidé la construction d'un parc de stationnement pour résidents d'une centaine de places environ 14, rue des Tables Claudiennes, son mode de réalisation par voie de mandat confié à Lyon Parc Auto et son mode d'exploitation par voie d'affermage. Le coût global prévisionnel de l'opération était alors fixé à 2 640 000 € TTC.

Au vu des contraintes techniques liées à la géologie, le conseil de Communauté a, par délibération n° 2007-3868 en date du 10 janvier 2007, porté le coût global du projet à 4 200 000 € TTC et révisé l'autorisation de programme correspondante.

Par décision n° B-2007-5270 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention de mandat conclue avec Lyon Parc Auto (LPA) portant l'enveloppe prévisionnelle du mandat à 3 875 835,30 € TTC, y compris la rémunération du mandataire (la différence avec le coût global étant liée à la prise en charge par la Communauté urbaine des coûts d'acquisition du foncier et d'éviction du locataire). Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée par le mandataire, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour la réalisation des travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 6 mars 2009, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, génie civil : entreprise Eiffage construction, pour un montant de 1 788 000,00 € HT, soit 2 138 448,00 € TTC,
- lot n° 2, appareils élévateurs : entreprise Kone, pour un montant de 380 200,00 €, soit 454 719,20 € TTC,
- lot n° 3, serrurerie métallerie : entreprise S2P, pour un montant de 103 467,85 € HT, soit 123 747,55 € TTC,
- lot n° 4, électricité : entreprise IES, pour un montant de 138 457,79 € HT, soit 165 595,52 € TTC,
- lot n° 5, ventilation-désenfumage-plomberie : entreprise Cerniaut SAS, pour un montant de 58 398,52 € HT, soit 69 844,63 € TTC,
- lot n° 6, peintures de sols : entreprise Erba SA, pour un montant de 34 735,90 € HT, soit 41 544,14 € TTC,
- lot n° 7, peintures murales et plafonds : entreprise Erba SA, pour un montant de 20 958,35 € HT, soit 25 066,19 € TTC,

soit un total de 2 524 218,41 € HT, soit 3 018 965,23 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la société LPA pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président de la société Lyon Parc Auto (LPA) à signer les marchés de travaux pour la réalisation du parc de stationnement, rue des Tables Claudiennes à Lyon 1er, et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, génie civil : entreprise Eiffage construction, pour un montant de 1 788 000,00 € HT, soit 2 138 448,00 € TTC,

- lot n° 2, appareils élévateurs : entreprise Kone, pour un montant de 380 200,00 € HT, soit 454 719,20 € TTC,

- lot n° 3, serrurerie métallerie : entreprise S2P, pour un montant de 103 467,85 € HT, soit 123 747,55 € TTC,

- lot n° 4, électricité : entreprise IES, pour un montant de 138 457,79 € HT, soit 165 595,52 € TTC,

- lot n° 5, ventilation-désenfumage-plomberie : entreprise Cerniaut SAS, pour un montant de 58 398,52 € HT, soit 69 844,63 € TTC,

- lot n° 6, peintures de sols : entreprise Erba SA, pour un montant de 34 735,90 € HT, soit 41 544,14 € TTC,

- lot n° 7, peintures murales et plafonds : entreprise Erba SA, pour un montant de 20 958,35 € HT, soit 25 066,19 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 679 d'un montant de 4 200 000 €.

3° - Les sommes à payer seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.